



Règlement Concours St-Saire Illuminations - Décembre 2020

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS Dans le cadre des fêtes de fin d'année, Le comité des fêtes de Saint-Saire présidé par Jérémy Lerat organise un concours des illuminations de Noël.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS Le concours des illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance festive et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Saint-Salviens dans la décoration de leur façade et jardin. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de façade de maisons, de jardins, situés sur le territoire communal.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de Saint-Saire. Les membres du jury sont exclus du concours ainsi que le président du Comité des Fêtes. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h. Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois et passera de manière aléatoire. Les St-Salviens désirant participer au concours doivent : - Compléter le bulletin d'inscription disponible en mairie ou sur le site internet de la ville www.saint-saire.fr, - Lire le règlement et signer le bulletin d'inscription - Le retourner soit par mail à cdfsaintsaire@gmail.com soit en mairie sur place au plus tard le 13 décembre 2020 inclus.

ARTICLE 4 : DATES DU CONCOURS Pour être primé au présent concours, les lieux doivent être illuminés pendant le mois décembre.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants : 1- Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations :2- Sens artistique : l'harmonie entre les illuminations et les décorations, la créativité et l'originalité des décors 3- Les décorations « de jour » (non lumineuses) seront valorisées lors de la notation par les jurés.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY Le jury est composé de personnes désignées par le Comité des Fêtes de St-Saire.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ ET SECURITÉ Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Le Comité des Fêtes ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports, et à leur volonté, dans des documents tels que la gazette, le site internet de la commune ou Facebook.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX Les lauréats du concours seront avertis par courrier ou mail et seront invités à la cérémonie des vœux du Maire 2021 pour la remise de leur prix (sous réserve des conditions sanitaires)

Bulletin d'Inscription St-Saire Illuminations

Nom, Prénom :

.....

Adresse complète (avec le numéro) :

.....

.....

.....

.....

Téléphone (Fixe ou portable) :

.....

Mail :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours St-Saire Illuminations

A retourner avant le Dimanche 13 Décembre 2020

A Saint-Saire, Le

Signature